

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DE LA SCI 84 RUE ROUGEMONT (RCS 917665945)
EN DATE DU 23 novembre 2025

Les associés de la SCI 84 RUE ROUGEMONT, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sans qu'il soit nécessaire de la convoquer par LRAR.

Il a été constaté que Monsieur Samuel GUYOT représente 50% du capital social et que Madame Aurore FINKE représente 50% du capital social et que dans ces conditions l'assemblée peut valablement délibérer, Monsieur GUYOT a été désigné Président et Madame Aurore FINKE secrétaire de l'Assemblée.

Ordre du jour

- Transfert du siège social
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer à compter de ce jour le siège social à FRESNICOURT LE DOLMEN (62150), 2 rue Dolmen.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Par conséquent de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier de la manière suivante les statuts :

→ L'article 4 Titre 1 des statuts :

"Le siège social est fixé à FRESNICOURT LE DOLMEN (62150), 2 rue Dolmen.
Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Les gérants

Fait à Roclincourt, en 4 exemplaires, le 23 Novembre 2025

Samuel GUYOT
Gérant associé



Aurore FINKE
Gérante associée

